

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 04 avril 2016

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
Du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille seize, le lundi quatre avril à vingt heures à la salle municipale de Mairy-Mainville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'**AVILLERS** : M. THIRIAT
Commune de **BOULIGNY** : MM. KINTZINGER, FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET, BERNARDI
Commune de **DOMPRIX** : M. FISCHESSE P.
Commune de **JOUDREVILLE** : MM. LEON, CROCIATI
Commune de **LANDRES** : M. CECCATO
Commune de **MAIRY-MAINVILLE** : M. KUEN
Commune de **MERCY LE BAS** : M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARASSE,
Commune de **TRIEUX** : MM. GOURY, SABBA
Commune de **TUCQUEGNIEUX** : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de **XIVRY-CIRCOURT** : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de **BOULIGNY** : M. BRUSCO est représenté par Mme KINTZINGER
Commune de **MERCY LE BAS** : Mme KOSINSKI est représentée par M. PEDESINI
Commune de **PIENNES** : M. MAZZOCCO est représenté par M. LEON

Etaient absents (excusés) :

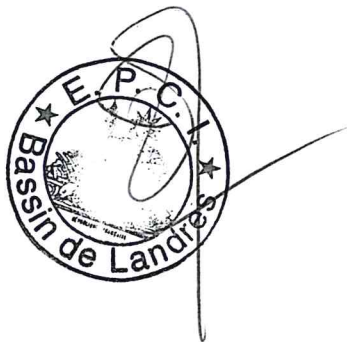
Commune de **TRIEUX** : MM MASCELLI, MIRJOLET

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 25/03/2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 06/04/2016 et publication du : 06/04/2016

Secrétaire de séance : M. KUEN

Le Président
Jean-Marc LEON



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres et notamment la compétence d'aménagement du territoire,

Considérant les différents projets de l'intercommunalité,

Vu les compétences de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (AGAPE), organisme permanent de conseil et d'étude des collectivités locales de l'Arrondissement de Briey et du Pays-Haut-Val d'Alzette, en matière d'aménagement et d'urbanisme,

Vu les statuts de l'AGAPE,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 mai 2015 décidant l'adhésion à l'AGAPE,

Considérant qu'il y a lieu de définir et de préciser chaque année le cadre et les modalités d'actions confiés à l'AGAPE et donc le montant de subvention annuelle à verser,

Vu les réflexions menées entre l'EPCI du Bassin de Landres et l'AGAPE,

Vu la convention-cadre 2016 proposée,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres, Jean-Marc LEON, à signer la convention-cadre 2016 entre l'AGAPE pour un montant de 30.000 € (PLUi) et 37.361,35 € (cotisation AGAPE : 2,51 € par habitant), soit 67.361,35 €.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres à signer tous documents relatifs à cette décision.

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON

